

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 JUILLET 2014
DELIBERATION N°2014-50

OBJET : Réfection du clos du bâtiment C sur le site Jean-Luthier.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

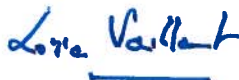
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par à l'unanimité la réfection du clos du bâtiment C sur le site Jean-Luthier.

Fait à Tours, le 8 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT

